

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation / 25/09/2025

Date d'affichage : 25/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Le 2 OCTOBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, Mme GERY Camille, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HEUZÉ Séverine, Mme LEPROVOST Séverine, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. DANGUY Sébastien, M. RENAULT Joël, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. DANGUY Sébastien à M. GIROULT David, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël, M. BOULAY Didier à M. JEHENNE Adrien, Mme BONNEL Marlène à Mme GERY Camille, M. HUARD Patrick à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. SALLES Daniel

### Demande de subvention pour la récupération et le traitement des eaux pluviales des cours pour les services techniques

Une étude est actuellement en cours pour mettre en place un dispositif de récupération des eaux de pluie des toitures des locaux des services techniques. L'eau ainsi récupérée pourrait être réutilisée pour de l'arrosage ou des opérations de gros nettoyage (véhicules, voiries).

Il est également étudié la mise en place d'un dispositif de traitement des eaux pluviales superficielles avant rejet au milieu naturel.

Suite à un échange avec les services de l'Agence de l'eau, il est envisageable de constituer et de déposer un dossier de demande de subvention. La participation de l'organisme n'est pas encore connue. Il avait été inscrit une somme de 40 000 euros au budget 2025.

Afin de pouvoir avancer dans le projet, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Vote : Abstention :

Contre :

Pour : 26

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 2 OCTOBRE 2025.

Le secrétaire de séance  
Daniel SALLES

Le Maire,  
Adrien JEHENNE

